

JUIN 2025

NUMÉRO
16

PONTHIEU- MARQUENTERRE,

ponthieu-marquenterre.fr

Le Mag'



DES PERMANENCES POUR FACILITER TOUTES VOS DÉMARCHES



**PAGES 6-7 • LE CIAS AU SERVICE
DES AÎNÉS**



**PAGES 12-13 • LE PLUIE :
OÙ EN EST-ON ?**



**PAGE 14 • LA CCPM FACE À
L'ÉROSION DES SOLS**



Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre



Communauté
de Communes
**PONTHIEU
MARQUENTERRE**

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PONTHEIU-MARQUENTERRE VOUS ACCUEILLE

- Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30
- 33 bis route du Crotoy, Rue (80120)

Vous avez besoin d'une aide pour vos démarches administratives ?



Les animateurs France Services vous accueillent sur rendez-vous :

RUE (80120)

33 bis route du Crotoy

- Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30

AILLY-LE-HAUT-CLOCHER (80690)

1 rue d'Ergnies

- Le mardi et le jeudi, de 8 h 30 à 12 h

CRÉCY-EN-PONTHEIU (80150)

32 rue du Maréchal Leclerc de Hautecloque

- Le lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 12 h

NOUVION (80860)

8 bis rue du collège

- programmation en cours

POUR NOUS CONTACTER :

La Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

- Standard : 03 22 27 27 10
- siege.rue@ponthieu-marquenterre.fr
- Communication, culture et sport : 03 22 27 27 14
- Environnement : 03 22 27 27 13
- France services : 03 22 28 22 20
- Numérique : 03 22 27 33 27
- Relais petite enfance : 03 22 27 33 24
- Scolaire, périscolaire, enfance, jeunesse : 03 22 27 22 76
- Service technique : 03 22 28 21 45

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Ponthieu-Marquenterre

- Standard : 09 70 20 00 61
- cias@ponthieu-marquenterre.fr

2

Numérique

Envie de découvrir, d'apprendre, de progresser en informatique ?



Des ateliers* collectifs et individuels de médiation numérique sont proposés dans les locaux de la Communauté de communes (adresses voir ci-dessus).

Type d'atelier numérique	Lieu	Jour possible	Tarifs 2025
Collectif	Nouvion	lundi après-midi	5 €
	Rue	mardi après-midi	
	Ailly-le-Haut-Clocher	vendredi matin	
Individuel	à définir	mardi et mercredi après-midi	10 €



Envie de télétravailler à l'« Espace Ponthieu-Marquenterre connecté » à Rue ?

C'est possible*. Un accès internet et/ou un ordinateur peuvent vous être mis à disposition. Tarifs : 5 € la demi-journée et 10 € la journée.

* Sur inscription, selon disponibilité :

03 22 27 33 27 • servicenumerique@ponthieu-marquenterre.fr

SOMMAIRE

NUMÉRO 16

PAGE 4

L'école de musique intercommunale

PAGE 5

Gestion des déchets : taxes TEOM et ambassadeurs du tri

PAGES 6-7

Le CIAS au service des aînés

PAGES 8-11

Des permanences partout sur le territoire pour faciliter toutes vos démarches

PAGES 12-13

Urbanisme - Le PLUiH : où en est-on ?

PAGE 14

La CCPM face à l'érosion des sols

PAGE 15

Agenda de la rentrée & bassin de nage à l'Aquaclub Belle Dune



33 bis route du Crotoy - BP 40038 - 80120 RUE
Tél. : 03 22 27 27 10

Directeur de publication : Claude HERTAULT

Comité de rédaction : membres du bureau communautaire, équipe de direction, Juliette DEQUÉKER, chargée de mission Culture et Communication

Réalisation : Grand Nord l'Agence

Impression : Sprint Alliance PG

Crédits photos : Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre



ÉDITORIAL

Claude HERTAULT

Président de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

La Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre, à vos côtés !

« Dans ce nouveau « mag' », vous trouverez des informations pratiques sur les services du quotidien que déploie la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre. Vous découvrirez ainsi dans les pages suivantes la Maison France Services, le Relais Petite Enfance, le Centre Intercommunal d'Action Sociale, l'école intercommunale de musique, ou encore, le nouveau bassin de nage à Fort-Mahon-Plage. Par ailleurs, une intercommunalité doit savoir se renouveler et adapter ses politiques publiques aux évolutions de la société et aux besoins de sa population.

S'adapter, c'est intégrer des contraintes administratives, environnementales et financières de plus en plus conséquentes et variées, et veiller à toutes les économies de gestion possibles pour faire au mieux avec un budget maîtrisé.

Ainsi, les bonnes pratiques dans la gestion de nos déchets ménagers sont un enjeu financier majeur. C'est pour vous accompagner dans cette démarche vertueuse et nécessaire que la CCPM a recruté deux ambassadeurs de tri avec pour objectif de maîtriser une facture de plus en plus lourde pour la collectivité... et donc pour le contribuable.

Ensuite, le PLUiH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant PLH (Programme Local de l'Habitat)) se doit, quant à lui, de concilier le développement économique, touristique et social avec la protection de notre environnement.

Enfin, la lutte contre l'érosion des sols représente un défi majeur, tant pour notre agriculture que pour les secteurs et leurs populations à protéger des risques de ruissellement.

S'adapter, c'est aussi comprendre les nouveaux enjeux du territoire et appréhender les besoins locaux auxquels répondre. La connaissance des habitants, du terrain et de leurs problématiques constitue ainsi une fondation solide pour notre projet de territoire.

La CCPM avance et se renouvelle avec la participation de tous !
Bel été en Ponthieu-Marquenterre !



Toutes les informations sur
notre site internet :

ponthieu-marquenterre.fr
ou flashez le QR code ci-contre.

ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE



L'année scolaire s'achève. L'école de musique intercommunale a connu quelques temps forts cette année, notamment plusieurs représentations.

Septembre 2024 : rentrée des élèves



8 mars 2025 : rencontre départementale de flûtes traversières à Canaples



29 mars 2025 : audition des élèves à la salle de la Tondellière à Bussus-Lès-Yaucourt



7 décembre 2024 : concert de Noël à l'église d'Estrées-lès-Crécy



26 avril 2025 : concert de la classe d'orchestre de l'école de musique et de la chorale « Haut les Chœurs » dirigée par Nathalie Hautbout à la MARPA « Les tilleuls » de Nouvion



INSCRIPTIONS 2025-2026

Disciplines enseignées : éveil, initiation à partir de 4 ans, formation musicale (solfège), formation instrumentale (flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, trombone, euphonium, percussions, piano, guitare) et classe d'orchestre.

- **Tarifs 2025-2026** : à partir de 59 € l'année (en savoir plus sur ponthieu-marquenterre.fr)
- **Dates inscriptions** : lundi 25, mardi 26 août, lundi 1^{er}, mardi 2 et mercredi 3 septembre de 14 h 30 à 17 h 30, mercredi 27 août de 9 h à 12 h, à l'école de musique, 8 bis rue du collège à Nouvion

GESTION DES DÉCHETS

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Malgré des tonnages d'ordures ménagères résiduelles stables et la mise en place de nouvelles filières de valorisation des encombrants déposés en déchèterie, le coût du service déchets est en constante augmentation ces dernières années (+28 % en 5 ans).

Plusieurs raisons expliquent cela :

- la hausse des prix du marché de collecte de déchets par le prestataire ;
- une forte majoration par l'État de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), appliquée sur les tonnes enfouies, passant de 30 € HT la tonne en 2021 à 65 € HT en 2025. Celle-ci engendre un coût annuel supplémentaire de plus de 500 000 € TTC pour la CCPM à tonnage équivalent ;
- de récurrentes erreurs de tri dans les bacs et sacs, occasionnent une dépense de plus de 100 000 € TTC en 2024 pour les refus de tri* uniquement.

Afin d'équilibrer les coûts du service et d'absorber ces hausses, les élus ont délibéré le 8 avril 2025 sur l'augmentation de la TEOM d'un demi-point. Elle est fixée à 15,51 % pour les communes à ramassage simple et 10,52 % pour les communes littorales à ramassage multiple. Ces taux sont calculés au plus juste afin de financer la gestion des déchets dans sa globalité.

La différence de taux pour les communes du Crotoy, Fort-Mahon-Plage et Quend s'explique par leur valeur locative totale presque équivalente à l'ensemble des 67 autres communes de la CCPM.

Pour financer le service, celui-ci est défini par les élus à partir de cette valeur locative selon le produit :

taux * valeur locative = montant des taxes récoltées

Le taux de 10,52 % est ainsi suffisant pour financer le service de collecte multiple de ces trois communes côtières.

Chacun peut œuvrer pour réduire le coût du service déchets. Par exemple, le traitement des biodéchets* et des déchets végétaux par compostage au domicile est une solution simple et efficace pour limiter l'enfouissement des déchets et réduire la part des ordures ménagères résiduelles collectées en porte-à-porte.

* Lexique :

- **Refus de tri** : déchets ne correspondant pas aux consignes de tri, par conséquence collectés, triés et redirigés vers un centre d'enfouissement.

Biodéchets : déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, déchets alimentaires ou de cuisine.

*Delphine et Antony,
ambassadeurs du tri*



En janvier, le service environnement a accueilli deux ambassadeurs du tri : Delphine et Antony. Ces derniers incarnent un lien de proximité essentiel entre les usagers et le service de collecte des déchets. Ils participent à la sensibilisation des habitants en ce qui concerne leurs déchets, à l'amélioration et à la pérennisation des gestes de tri. Des actions auprès des enfants du territoire (en milieu scolaire ou périscolaire) seront notamment mises en place afin de leur expliquer les bons réflexes.

Les ambassadeurs du tri interviennent sur le terrain, avant le passage du camion de collecte, en contrôlant la qualité du tri des poubelles d'ordures ménagères et des bacs et sacs destinés aux papiers et emballages. Ils s'assurent que les consignes de tri soient bien appliquées. En cas de non-conformité, ils apposent une signalétique sur le contenant défectueux. Celle-ci indique les erreurs de tri constatées, invite à trier à nouveau et présenter le bac ou le sac lors de la prochaine collecte.

Chaque geste de tri compte. Les erreurs de tri coûtent cher à la communauté de communes, donc à ses administrés.

Les ambassadeurs du tri conseillent sur les gestes de tri à adopter : posez vos questions au 03 22 27 27 13 (service environnement) ou par courriel à ambassadeurdutri@ponthieu-marquenterre.fr.



La CCPM propose une aide financière de 20 € à l'achat d'un composteur sur présentation d'un dossier complet disponible sur le site internet ou sur demande auprès du service environnement. Il est également possible de fabriquer soi-même un coin compostage avec des éléments simples de récupération (palettes, plaques...).



Scanner le QR code ou envoyer un courriel à environnement@ponthieu-marquenterre.fr



LE CIAS (CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE) AU SERVICE DES AÎNÉS

Le CIAS s'adresse aux personnes de plus de 60 ans et/ou souffrant d'un handicap passager ou permanent, et leur propose, partout sur le territoire, deux services principaux : l'aide à domicile et le portage de repas.



6

AIDE À DOMICILE

Les auxiliaires de vie accompagnent les personnes âgées dans les gestes du quotidien comme par exemple : entretien du logement et du linge, préparation des repas, toilette, aide à l'habillage et au déshabillage, prise de médicaments, lecture, ou encore promenade.

Deux modes d'intervention sont possibles :

- **Service mandataire** : le bénéficiaire est l'employeur de l'intervenant à domicile. Le CIAS informe et aide à l'application de la convention collective du particulier employeur.
- **Service prestataire** : le CIAS est l'employeur de l'intervenant à domicile, il le rémunère et organise son travail.

TARIFS 2025

Bénéficiaires	Pour les bénéficiaires de	Tarif horaire	Frais de gestion mensuels
Personnes âgées	L'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)	24,58 €	12 €
	La Carsat (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) et autres organismes de retraite CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) MSA (Mutualité Sociale Agricole)...	26,80 €	0 €
Personnes en situation de handicap	PCH (Prestation de Compensation du handicap) DPAS (Direction de la Prévention et de l'Action Sociale) pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap	24,58 €	12 €
Emploi familial et heures au-delà des accords		23,50 €	12 €

- Ces tarifs ne tiennent pas compte des prises en charge du Département ou des caisses de retraite.
- Devis gratuit et personnalisé.
- Ces prestations sont éligibles à une réduction d'impôts de 50 % au titre des emplois à domicile.

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Juillet 2025 : modification du calendrier de livraison

Une nouvelle organisation des livraisons de repas sera mise en place. Elle vise à améliorer la qualité du service tout en garantissant aux bénéficiaires de recevoir leurs repas en temps et en heure.

Désormais, les livraisons seront effectuées au plus tard la veille pour le lendemain selon le calendrier suivant :



- repas du mardi livré le lundi
- repas du mercredi livré le mardi
- repas du jeudi livré le mercredi
- repas des vendredi et samedi livrés le jeudi
- repas des dimanche et lundi livrés le vendredi

Pourquoi ?

Les bénéficiaires sont assurés de recevoir leurs repas même en cas d'absence d'un agent ou d'intempéries.

Le repas est disponible au domicile avant le passage de l'auxiliaire de vie qui accompagne la prise du repas.

La visite quotidienne, du lundi au vendredi, reste assurée pour maintenir le lien social avec les bénéficiaires, repérer d'éventuelles fragilités, ou aider les bénéficiaires à faire leurs choix de menu.

TARIFS 2025

Tranche de revenu*	Revenu fiscal annuel*	Revenu fiscal mensuel	Tarif 1 repas	Tarif 2 repas (couple)
A	moins de 9 784 €	moins de 815 €	8,50 €	13,90 €
B	de 9 785 € à 19 569 €	de 816 € à 1 630 €	8,90 €	14,90 €
C	à partir de 19 570 €	à partir de 1 631 €	9,30 €	15,45 €

* Retrouvez votre revenu fiscal sur votre dernier avis d'imposition.

Le coût de livraison des repas apparaît lisiblement sur votre facture. Vous pourrez ainsi le déclarer fiscalement et obtenir, suivant votre situation, une déduction ou un crédit d'impôt.

→ Pour vous informer, le CIAS propose des permanences (rendez-vous page 9).



LE CIAS recrute !

Afin d'accompagner les demandes de prises en charge sur notre territoire, **le CIAS propose des postes d'auxiliaire de vie** sur des bases de 10 h à 35 h par semaine. Des périodes d'immersion sont prévues pour découvrir ce métier valorisant. Envoyez votre candidature à recrutement@ponthieu-marquenterre.fr

Contactez le CIAS pour toute information complémentaire :

09 70 20 00 61 - cias@ponthieu-marquenterre.fr





DES PERMANENCES PARTOUT SUR LE TERRITOIRE POUR FACILITER TOUTES VOS DÉMARCHES

8

Quatre adresses à retenir



Ailly-le-Haut-Clocher

Communauté de communes
Ponthieu-Marquenterre
1 rue d'Ergnies (80690)

Crécy-en-Ponthieu

Office du tourisme
32 rue du Maréchal Leclerc (80150)

Nouvion

Communauté de communes
Ponthieu-Marquenterre
8 bis rue du Collège (80860)

Rue

Communauté de communes
Ponthieu-Marquenterre
33 bis route du Crotoy (80120)

Et pour contacter les agents avant de vous déplacer : 03 22 27 27 10
ou franceservices@ponthieu-marquenterre.fr.

France services

Le réseau France Services offre un accès de proximité à de nombreux services publics. Les permanences sont ouvertes à tous pour apporter tout renseignement utile général, proposer un rendez-vous quand la confidentialité est requise, compléter un dossier, entrer en relation avec un partenaire du réseau, accompagner dans la rédaction d'un courrier, d'un document, etc.

Le réseau de partenaires est composé de :



→ Sur rendez-vous : 03 22 27 27 10 - franceservices@ponthieu-marquenterre.fr

Où ?*	Ailly-le-Haut-Clocher	Crécy-en-Ponthieu	Rue
Quel jour ?	mardi & jeudi	Sur rendez-vous uniquement	du lundi au vendredi
À quelle heure ?	mardi : 8 h 30 - 12 h jeudi : 14 h - 17 h		8 h 30 - 12 h et 14 h - 17 h 30

* En cours : de nouvelles permanences seront bientôt proposées à Nouvion.

Autres permanences sur le territoire :

■ Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 80)

L'ADIL a été créée à l'initiative du Département de la Somme avec les principaux acteurs publics et privés du logement. Sa fonction essentielle : informer et conseiller. Les juristes de l'ADIL offrent aux particuliers une information neutre, gratuite et personnalisée sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux relatifs au logement.

→ Prise de rendez-vous conseillée au 03 60 12 45 00 - www.adil80.org

Où ?	Ailly-le-Haut-Clocher	Nouvion	Rue
Quel jour ? Dates second semestre 2025	Mercredi 13 août Mercredi 3 décembre	Mardi 20 mai Mardi 9 septembre	Mardi 1 ^{er} juillet Mardi 21 octobre
À quelle heure ?	14 h - 16 h		

■ Chambre des Métiers et de l'Artisanat

La CMA des Hauts-de-France met en œuvre des missions d'accompagnement, couvrant toutes les étapes de la vie de l'entreprise artisanale, incluant la constitution des dossiers de demande de subvention. Elle joue également un rôle déterminant en matière d'apprentissage et de formation continue.

Ces permanences s'adressent aux artisans.

→ Sur rendez-vous au 06 67 10 32 34

 **Rue**
 mercredi - 9 h - 12 h



■ CIAS Ponthieu-Marquenterre (Centre Intercommunal d'Action Sociale)

Ces permanences sont ouvertes à tous pour s'informer, constituer un dossier de demande, et aux bénéficiaires pour consulter ou modifier leur dossier.

09 70 20 00 61 - cias@ponthieu-marquenterre.fr

→ Avec ou sans rendez-vous

Où ?	Ailly-le-Haut-Clocher	Nouvion	Rue
Quel jour ?	du lundi au vendredi	lundi, mercredi, jeudi	lundi, mercredi, jeudi
À quelle heure ?	8 h 30 - 12 h et 14 h - 17 h 30	lundi 14 h - 16 h mercredi et jeudi 9 h - 12 h	lundi 9 h - 12 h mercredi et jeudi 14 h - 16 h



■ Défenseur des droits

Le Défenseur des droits est une autorité indépendante.

Parmi ses missions, on trouve :

- la défense des droits des usagers des services publics (par exemple CAF, CPAM, EDF...);
- la défense et la promotion des droits de l'enfant ;
- l'orientation et la protection des lanceurs d'alerte ;
- la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité ;
- le contrôle du respect de la déontologie par les professionnels de la sécurité.

Ces permanences s'adressent à tous.

→ Sur rendez-vous au 09 69 39 00 00
 defenseurdesdroits.fr
 03 22 27 27 10 (Accueil France Services CCPM)

 **Rue**
 le premier vendredi du mois • 10 h - 12 h

■ DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques)

Ces permanences s'adressent à tous les usagers qui ont une question d'ordre général concernant les impôts des particuliers et des professionnels, les factures locales et hospitalières, les amendes ou encore le domaine foncier (impôts fonciers ou publicité foncière). Pour les démarches complexes, hors impôts des particuliers, la liaison est assurée avec le service compétent de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) qui prendra en charge le dossier.

Où ?	Ailly-le-Haut-Clocher	Crécy-en-Ponthieu	Rue
Quel jour ?	mardi	mercredi	jeudi
À quelle heure ?	14 h - 17 h	14 h - 17 h	9 h - 12 h

→ En période de déclaration : sans rendez-vous

Hors période de déclaration : prise de rendez-vous facultative sur impots.gouv.fr ou auprès d'un agent France Services.



■ Maison Départementale des Solidarités et de l'Insertion - Assistante sociale

La MDSI apporte un soutien de proximité aux familles, enfants, jeunes, personnes âgées ou en situation de handicap pour les aider à retrouver et développer leur autonomie de vie. Elle propose un accompagnement du public rencontrant des difficultés financières, sociales, médico-sociales, familiales, professionnelles ou de logement.

→ Sur rendez-vous auprès de la MDSI de Rue au 03 60 03 41 20

 **Nouvion**
 jeudi • 14 h - 16 h 30



■ Région Hauts-de-France

Ces permanences sont ouvertes à tous ceux qui souhaitent des informations au sujet de différentes aides existantes pour une recherche d'emploi, une garde d'enfant, un dossier de demande d'aide régionale, une orientation professionnelle, une création d'entreprise, une demande de subvention associatives... Elles permettent également d'obtenir les contacts utiles en cas de besoin spécifique.

→ **Prise de rendez-vous conseillée** au 03 74 27 80 90
antenne-abbeville@hautsdefrance.fr

Où ?	Crécy-en-Ponthieu	Rue
Quel jour ? Dates second semestre 2025	25 juillet 26 septembre 24 octobre 28 novembre	18 juillet 19 septembre 17 octobre 21 novembre 19 décembre
À quelle heure ?	9h - 12h	

■ Service social de l'Assurance Maladie

Spécialisé en santé, le service social de l'assurance maladie (CARSAT - Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) accompagne les assurés du régime général et les travailleurs indépendants en cas d'arrêt de travail, d'obstacles à la reprise d'une activité professionnelle, ou de maladie entraînant des difficultés dans la vie.

→ **Sur rendez-vous** au 3646 dites « social »
servicesocial.somme@carsat-nordpicardie.fr



Rue



Pour le second semestre 2025 :

29 juillet • 9 septembre • 14 octobre • 18 novembre • 9 décembre
 9h - 12h et 14h - 16h30



■ Relais Petite Enfance (RPE) de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Le RPE est animé par deux éducatrices de jeunes enfants. Ce service s'adresse aux familles, aux enfants, aux personnes intéressées par l'agrément, aux assistants maternels et gardes d'enfants à domicile du territoire.

SeS missions sont d'accompagner :

- les familles, dans la recherche d'un mode d'accueil au plus proche de leurs besoins en les informant sur l'ensemble des modes de garde du territoire,
- les professionnels de l'accueil individuel dans leurs pratiques et pour leur employabilité.

Des ateliers d'éveil, à destination des enfants accueillis par les professionnels de l'accueil individuel, sont organisés à Nouvion et Rue, dans les multi-accueils communautaires, ainsi qu'à Ailly-le-Haut-Clocher et à Estrées-lès-Crécy.

Permanence sur rendez-vous via
rpe@ponthieu-marquenterre.fr

→ **Le RPE se situe désormais au 266 rue du Gymnase à Rue.**



RDV téléphonique au 03 22 27 33 24



mercredi • 8 h 30 - 12 h 30



Ailly-le-Haut-Clocher



1 mercredi sur 2 • 14 h - 17 h



Nouvion



1 mercredi sur 2 • 14 h - 17 h



Rue - dans les locaux du RPE :

266 rue du Gymnase



lundi • 14 h - 17 h

PLUiH : OÙ EN EST-ON ?



Définition

Un **PLUiH** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant **PLH** (Programme Local de l'Habitat)) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'une intercommunalité, régit le droit du sol et prescrit la stratégie de développement de l'habitat.

Le diagnostic

Indispensable à l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), le diagnostic territorial a permis de réaliser l'état des lieux actuel du territoire dans tous les domaines (démographie, habitat, économie, équipements, déplacements, environnement...) et de dresser un bilan de ses atouts et contraintes. Cette phase d'enquête cruciale a aussi été l'occasion de définir les enjeux et les problématiques spécifiques au territoire intercommunal d'ici 2035.

Si le diagnostic a été élaboré dans un premier temps à partir de données statistiques, les données chiffrées ont aussi été confrontées à la perception locale du devenir du territoire et du cadre de vie.

Cette phase d'analyse sensible a été construite à partir de :

- deux sondages (l'un à destination des élus municipaux, et l'autre, des habitants) qui ont permis de relever des points d'attention spécifiques,
- de nombreuses réunions d'échanges avec les élus qui sont venues graduellement nourrir le diagnostic.

Tout au long de la durée des études chaque commune est représentée. En effet, pour chacune, deux élus référents « PLUiH » ont été désignés en plus du maire. Ils peuvent ainsi relayer, auprès des conseillers municipaux de leur commune, les éléments abordés en groupes de travail organisés par la CCPM et les cabinets d'études. Chacun a pu appréhender la procédure de PLUiH, les grandes étapes de sa réalisation, les objectifs poursuivis, le planning prévisionnel et le rôle des différents acteurs dans l'élaboration de ce document. C'est l'occasion pour les élus de restituer les attentes communales en matière d'aménagement.

De septembre 2022 à avril 2025, le diagnostic représente, pour chaque commune, cinq conférences des maires et huit ateliers de travail avec les élus référents. Chacun de ces huit ateliers a été décliné dans quatre à huit secteurs géographiques pour des échanges de proximité entre élus, techniciens et bureau d'étude.

12



Le diagnostic territorial achevé

Un travail collaboratif :

- 5 conférences des maires
- 4 comités de pilotage
- 8 comités techniques
- 8 ateliers : 1 de démarrage PLUiH (8 groupes)
 - 1 habitat (2 groupes)
 - 2 agricole et pluvial (4 groupes)
 - 3 thématiques
 - 1 foncier (8 groupes)
- 417 exploitations agricoles rencontrées individuellement (sur 477 exploitations identifiées sur le territoire)

Le PADD en construction

Déjà de nombreux échanges :

- 1 séminaire
- 1 atelier
- 2 comités de pilotage
- 4 comités techniques

Quelques grands enjeux :

Une grande **richesse paysagère et patrimoniale** contrainte par des risques naturels,
 Une **dynamique associative** très présente,
 Une **économie locale agricole** forte,
 Un **réseau important** de petites et moyennes entreprises,

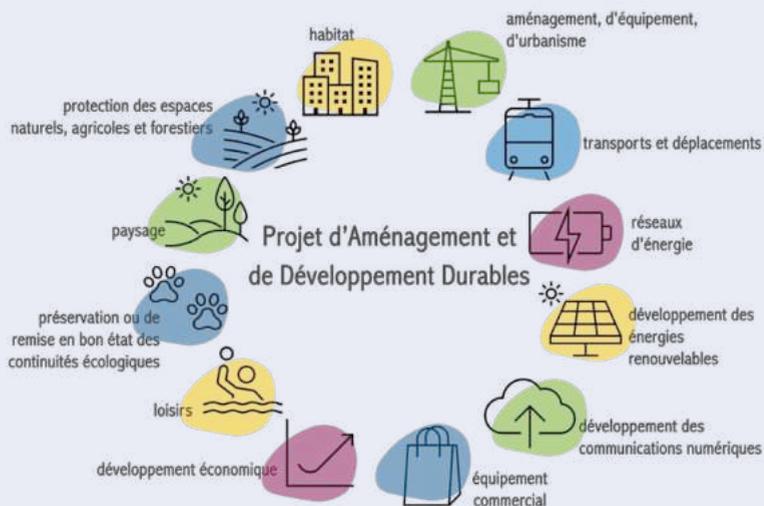
Une **économie touristique** essentiellement littorale,
 Un poids important de **résidences secondaires** qui contraind l'accès local à la propriété,
 Une **forte demande locative**,
 Un parc de **logements anciens** à rénover,
 ...

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

Le PADD constitue le volet stratégique et politique du PLUiH.

À travers ce document, les élus définissent le cap vers lequel ils veulent emmener le territoire et ses habitants.

Il aborde de manière obligatoire les thématiques suivantes :



©ATOPIA

À ce titre, en mars dernier, les élus se sont réunis en séminaire pour se positionner sur des scénarios d'évolution du territoire à 10-15 ans, par une approche prospective. Il s'agit d'une démarche de réflexion sur l'avenir en tenant compte des différents enjeux mis en évidence lors du diagnostic, des tendances actuelles et émergentes, des incertitudes et des risques.



La rédaction définitive du PADD est prévue pour cet automne. Vous connaîtrez alors les ambitions et les objectifs choisis par vos élus. Les outils que sont le zonage et le règlement (traduction réglementaire qui conditionnera le droit des sols et leurs usages) transcriront ces choix.

En savoir +



www.ponthieu-marquenterre.fr/vivre-en-ponthieu-marquenterre/urbanisme-plui/

La concertation perdure tout le long de la procédure : vous pouvez consulter les documents en ligne et vous manifester si vous avez des observations particulières. Des réunions publiques auront lieu pour vous présenter le diagnostic concernant les thématiques suivantes : paysage, patrimoine, environnement, services, équipements, mobilités, activités économiques, logement, habitat...

Vous pouvez consulter le site internet de la CCPM pour être informés de l'évolution de la démarche, le diagnostic est en ligne.

Si vous avez des requêtes ou des propositions à soumettre, vous pouvez adresser :

- un courrier à Monsieur le Président de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre au 33 bis route du Crotoy, 80120 Rue
- ou un courriel à l'adresse suivante pluih@ponthieu-marquenterre.fr.

Vous pouvez également vous rendre au siège de l'intercommunalité à Rue ou à l'antenne d'Ailly-le-Haut-Clocher pour apposer vos remarques sur le cahier de doléances mis à votre disposition.



Janvier 2025, effet de l'érosion et du ruissellement à l'entrée de Machiel

LA CCPM FACE À L'ÉROSION DES SOLS

L'érosion des sols et le ruissellement sont des phénomènes de plus en plus fréquents sur le territoire de la Communauté de communes. Le changement climatique, l'urbanisation et certaines pratiques agricoles sont des facteurs qui y contribuent et constituent un risque pour les biens et les personnes, mais également pour les milieux naturels comme les cours d'eau.

La prise de compétence « lutte contre l'érosion des sols » par la CCPM, délibérée en Conseil communautaire du 3 avril 2024, a pour but de limiter les coulées de terre sur les communes et sur les voies, par l'intermédiaire de programmes d'aménagements comprenant des études, des travaux et l'entretien des ouvrages.

Différents types d'aménagements peuvent être proposés sur tout le parcours du ruissellement :

- des ouvrages d'hydraulique douce comme les haies et fascines*,
- des ouvrages de régulation au fil de l'eau comme les fossés et noues*,
- des ouvrages structurants comme les bassins de rétention.

Des programmes sont en cours sur certaines communes des bassins versants du Dien, du Scardon et de la Somme. De premiers diagnostics ont également été réalisés autour de l'Authie et de la Maye.

Ces projets sont potentiellement finançables par l'agence de l'eau Artois-Picardie et la Région, mais représentent un coût non négligeable pour la CCPM. La sensibilisation aux bonnes pratiques agronomiques reste le moyen le plus efficace pour lutter contre l'érosion et préserver nos terres, comme par exemple : le travail superficiel du sol, l'orientation des cultures par rapport aux pentes, ou le couvert végétal.

Le PLUih en cours d'élaboration (voir pages 12-13) tient compte de ce phénomène en favorisant notamment le maintien d'espaces naturels stratégiques comme certaines prairies placées dans les axes de ruissellement.

* Lexique :

Fascine : fagot de branchages maintenus étroitement serrés

- **Noue** : large fossé en pentes douces végétalisées où peuvent s'infiltrer les eaux de ruissellement

Faucardage : retrait de la végétation dans les cours d'eau

Embâcle : élément obstruant un cours d'eau (arbre par exemple)

Une nouvelle recrue très utile



Nom : Pelle hydraulique

Date de livraison : fin mai 2024

Prix : 238 800 € TTC

Pourquoi : remplacement d'une ancienne pelle hydraulique vétuste

Fonction : entretien des cours d'eau domaniaux (non privés**) du territoire : faucardage*, broyage de la végétation, retrait d'embâcles*.

Fréquence : quotidiennement par l'équipe GEMAPI (Gestion des Eaux, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) de la CCPM

Cet entretien consiste à :

- enlever les déchets qui dégradent la qualité de l'eau
- enlever les embâcles qui rehaussent le niveau de l'eau
- entretenir la végétation des rives qui ralentit la circulation de l'eau.

** En application de l'article L 215.14 du Code de l'Environnement, l'obligation d'entretien des cours d'eau (lit et berges) incombe aux propriétaires riverains.

LE BASSIN DE NAGE À L'AQUA CLUB BELLE DUNE



© Aqua Belle-Dune

Depuis 2 ans déjà, entre Quend et Fort-Mahon-Plage, un bassin de natation accueille les habitants du territoire tout au long de l'année. Quatre couloirs de 25 mètres de long offrent des conditions parfaites pour apprendre à nager et s'entraîner.

Orné d'une fresque représentant une vue stylisée de la Baie de Somme, inondé de lumière, ce lieu permet aussi de pratiquer d'autres activités sportives comme l'aquagym ou même de jouer quand les structures gonflables y sont installées (à partir de 6 ans).

À tout âge, élèves de la maternelle, de l'école élémentaire, des collèves ou du lycée, adultes, en famille, entre amis ou seul, chacun y trouve le plaisir d'être dans l'eau.

Aquaclub de Belle Dune

Promenade du Marquenterre à Fort-Mahon-Plage
03 22 23 73 00

→ Toutes les informations pratiques sur
www.aquaclubdebelle-dune.fr
ou flashez le QR code ci-contre.



PETIT PRIX, GRANDS SPLASHS !

Les deux premiers samedis de septembre, l'accès au bassin de nage est à tarif réduit !*
Rendez-vous les 6 et 13 septembre pour quelques longueurs.

* voir conditions sur le site de l'Aquaclub



L'AGENDA DE LA RENTRÉE 2025

ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Inscriptions rentrée 2025-2026 :

Lundi 25, mardi 26 août, lundi 1^{er}, mardi 2 et mercredi 3 septembre de 14 h 30 à 17 h 30 et mercredi 27 août de 9 h à 12 h à l'école de musique, 8 bis rue du Collège à Nouvion.

NATATION

Lundi 1^{er} septembre : reprise des activités sportives de l'Aquaclub.

MAPPING

Samedi 6 septembre à Yvrencheux : étape du Video Mapping Festival

SALON DU LIVRE

Samedi 11 octobre à Crécy-en-Ponthieu

THÉÂTRE

Du vendredi 28 au dimanche 30 novembre : PMDR5 Ponthieu-Marquenterre du Rire

Retrouvez toutes les informations sur ces événements quelques semaines avant leur déroulement sur notre site internet ou flashez le QR code ci-dessous :



Le bassin de nage AQUACLUB Belle Dune

Sport, bien-être, natation : à chacun son rythme

Cet été, (re)découvrez l'Aquaclub et ses espaces totalement renouvelés, au cœur de Belle-Dune.

Un bassin de nage chauffé et lumineux pour les longueurs, les cours de natation ou les séances d'aquagym.

Une salle de sport équipée pour un entraînement complet : cardio, muscu, circuit training.

Un espace bien-être propice à la détente avec sauna, hammam et balnéo.

Pensez déjà à vos réservations pour les cours de natation & séances d'aquagym de la rentrée de septembre

www.aquaclubdebelle-dune.fr



AQUACLUB
Belle Dune

Promenade du Marquenterre - 80120 Fort-Mahon-Plage

 Communauté de Communes
PONTHEIU-MARQUENTERRE

33 bis rte du Crotoy, 80120 Rue

Plus d'infos sur : www.aquaclubdebelle-dune.fr

Inauguré en septembre 2023, le bassin de nage de l'Aquaclub est le fruit d'un engagement fort de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre, en lien avec le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard, en faveur de la natation scolaire sur notre territoire.